

REGION NOUVELLE AQUITAINE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE
COMMUNE DE DROUX / MAGNAC-LAVAL

Maître d'ouvrage :
SAS EOLIENNES DES PORTES DE BRAME BENAIZE
Chez VSB énergies nouvelles
27 quai de la Fontaine
30900 NIMES



PARC EOLIEN DES PORTES DE BRAME-BENAIZE

Installation de six éoliennes et deux postes de livraison

VOLUME 2 : SOMMAIRE INVERSE

Autorisation Unique, Avril 2018



VSB ENERGIES NOUVELLES

DÉVELOPPEMENT, INGÉNIERIE FINANCIÈRE, CONSTRUCTION & EXPLOITATION
DE PARCS ÉOLIENS ET CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

WWW.VSB-EN.EU

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'Autorisation Unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Code de l'Environnement	CERFA précisant : * identité du demandeur * emplacement de l'installation * nature et volume des activités * rubrique de classement nomenclature installations classées * identité de l'architecte auteur du projet * surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations * lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher * Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Art. 4.4° du décret n° 2014-450)	CERFA	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_1_CERFA	Fichier n° 1		
	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Fichier n° 3	p.11-12	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Fichier n° 3	p.17-22	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_7_DOCUMENTS-CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Fichier n° 7	p.7	Dans pochette à part
	Carte au 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_7_DOCUMENTS-CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Fichier n° 7	p.9-10	
	Carte au 1/200 au minimum des abords de l'installation ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_7_DOCUMENTS-CODE DE L'ENVIRONNEMENT	Fichier n° 7	p.12-13	
	Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_4_ETUDE D'IMPACT	Fichier n° 4	p.43-435	
	Résumé non technique de l'étude de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_4_ETUDE D'IMPACT	Fichier n° 4	p.3-41	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU-8	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_4_ETUDE D'IMPACT	Fichier n° 4	p.437-476	
Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_5_ETUDE DE DANGERS	Fichier n° 5	p.39-219		

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'Autorisation Unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) : 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les parties retenues pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet; a) L'aménagement du terrain, indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement	AU-10.1	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p3-16	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions <i>(R431-9 du CU)</i>	AU-10.2	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.18-28	
	Plan des façades et des toitures <i>(R431-10 du CU)</i>	AU-10.3	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.29-33	
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain <i>(R431-10 du CU)</i>	AU-10.4	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.34-36	
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain <i>(R431-10 du CU)</i>	AU-10.5	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.37-39	
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche <i>(R431-10 du CU)</i>	AU-10.6	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.40-41	
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain <i>(R431-10 du CU)</i>	AU -10.7	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_6_DOCUMENTS-CODE L'URBANISME	Fichier n° 6	p.42-43	

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'Autorisation Unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Décret n° 2014-450 du 2 mai 2014	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement, ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires <i>(Article 5 du Décret)</i>					
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendement énergétiques et durées prévues de fonctionnement) <i>(Article 6 I du décret)</i>					
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur <i>(Article 6 II du Décret)</i>	PJ-3	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_5_ETUDE DE DANGERS	Fichier n° 5	p.221-241	
	Si le projet nécessite une dérogation "espèces protégées" étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégée <i>(Article 7 du Décret)</i>					
	Si site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'insatallation <i>(R512-6 I 7° du CE)</i>	PJ-5	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_8_ACCORDS ET AVIS CONSULTATIFS	Fichier n° 8	p.15-21	
	Si site nouveau, avis du maire ou du président de la l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation <i>(R512-6 I 7° du CE)</i>	PJ-6	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_8_ACCORDS ET AVIS CONSULTATIFS	Fichier n° 8	p.13-14	
	Modalité des garanties financières <i>(R512-5 du CE)</i>	PJ-10	87_VSB_Parc éolien des Portes de Brame Benaize_3_DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Fichier n° 3	p.24-25	